



VILLE DE
SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE
DEUX-SÈVRES

Saint-Maixent-l'École, le 23 septembre 2020

LE MAIRE DE SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE

N/REF. = SB/NH -

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le dossier de demande de subvention pour l'année 2021.

Comme vous pourrez le constater à la lecture du règlement d'attribution annexé, l'équipe municipale a introduit certaines modifications dans les conditions d'attribution des aides financières au monde associatif.

Les objectifs poursuivis au travers des évolutions apportées consistent à rendre plus transparents les critères et les modalités d'attribution des subventions.

Désormais, trois catégories sont identifiées pour déposer une demande de subvention : le fonctionnement, l'innovation ou l'investissement.

Vous devrez choisir l'une d'entre elles. La première concerne des aides pour le fonctionnement général de votre association, la deuxième vise à valoriser des projets novateurs dans votre pratique associative et la dernière vise à aider l'acquisition de matériels.

J'attire en particulier votre attention sur l'impérieuse nécessité pour les demandeurs de déposer des dossiers complets, à peine de quoi les demandes de subventions ne seront pas examinées par les commissions thématiques.

Le service Ressources se tient naturellement à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Maire,

Stéphane BAUDRY